

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 3 mai 2013 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé

NOR : AFSS1330298A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique ;
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 182-4, R. 162-54 et R. 182-3 et suivants ;
Vu l'arrêté du 13 juillet 2011 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé ;
Vu la proposition de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, organisation syndicale représentative des pharmaciens titulaires d'officine,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres titulaires de l'Union nationale des professionnels de santé, pour la période du mandat restant à accomplir, au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des pharmaciens titulaires d'officine :

Titulaire

M. Philippe LIBERMANN.

Suppléant

M. Philippe GAERTNER.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 3 mai 2013.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur de la sécurité sociale :
Le chef de service,
adjoint au directeur de la sécurité sociale,
F. GODINEAU